

Lundi 30 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 30 septembre 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-09-390

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption des comptes rendus des ouvertures des soumissions pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 tenue le 24 septembre 2024 et pour le pavage de la rue Notre-Dame tenue le 25 septembre 2024.
4. Adoption du Règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville.
5. Appropriation au surplus accumulé de la Ville pour le financement du Règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville.
6. Octroi d'un contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.
7. Octroi d'un contrat pour le pavage de la rue Notre-Dame.
8. Octroi d'un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. (CWA mécanique de procédé) pour le remplacement des busettes et autres travaux de réparation de l'Actiflo 2 à l'usine de traitement d'eau potable.
9. Achat et installation d'un surpresseur d'air pour l'usine de traitement d'eau potable.
10. Achat d'un échantillonneur pour le poste d'échantillonnage de l'effluent de la Tannerie des Ruisseaux inc.
11. Ratification de la participation de Madame Céline Langlais au 40^e anniversaire de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est.
12. Désignation d'un représentant municipal au dévoilement de la planification stratégique de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima le 1^{er} octobre 2024 à La Pocatière.
13. Désignation d'un représentant municipal au super-gala du Prix Saint-Pacôme 2024 le 5 octobre 2024 à Saint-Pacôme.
14. Période de questions.
15. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes qui permet de traiter d'autres affaires non spécifiées dans l'avis de convocation si tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant l'item 13.1 « Autorisation de payer la demande de paiement numéro 11 à Marcel Charest et Fils inc. en regard du contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté et acceptation provisoire des travaux ».

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-391

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES OUVERTURES DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS ET DES ACCÈS AUX IMMEUBLES DE LA VILLE POUR LES SAISONS 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027 TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2024 ET POUR LE PAVAGE DE LA RUE NOTRE-DAME TENUE LE 25 SEPTEMBRE 2024.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, reçu copie des comptes rendus des ouvertures des soumissions pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 tenue le 24 septembre 2024 et pour le pavage de la rue Notre-Dame tenue le 25 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-392

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2024 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 87 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville peut adopter un programme de revitalisation à l'égard de tout ou partie de son territoire pour lequel le plan d'urbanisme contient un tel objectif;

CONSIDÉRANT les modifications récemment apportées par le *Règlement numéro 402-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation)*, lequel a notamment défini des objectifs de revitalisation dans le secteur nord de la Ville;

CONSIDÉRANT que le présent règlement vise à assurer la mise en œuvre des enjeux et objectifs identifiés au plan d'urbanisme pour cette partie de territoire;

CONSIDÉRANT que le présent règlement établit, pour les secteurs identifiés à l'article 2, un programme de revitalisation sur deux volets, soit :

- Volet 1 : amélioration du cadre bâti dans une perspective d'améliorer de façon significative l'attractivité visuelle du secteur;

- Volet 2 : assurer la consolidation d'espaces vacants et la diversification des espaces commerciaux dans une perspective de revitalisation de façon à en faire un pôle de biens et services plus complet et attractif et d'assurer une vitalité de ce secteur pour la communauté.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 404-2024, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci, des changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ainsi que de son mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le règlement numéro 404-2024 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-393

APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2024 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-392 de ce jour procédant à l'adoption du Règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT l'article 33 dudit règlement qui prévoit l'affectation par le conseil des sommes utiles aux fins des aides prévues au règlement;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de poursuivre ses actions pour soutenir l'amélioration du cadre bâti, la consolidation d'espaces vacants et la diversification des espaces commerciaux sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'approprier un montant de 60 000 \$ au surplus accumulé non affecté de la Ville pour le financement du Règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-394

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS ET DES ACCÈS AUX IMMEUBLES DE LA VILLE POUR LES SAISONS 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en août 2024 pour le contrat de déneigement et d'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles de la Ville pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 24 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 25 septembre 2024 d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9360-0294 Québec inc. au montant total de 135 984,63 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 à 9360-0294 Québec inc. au montant total de 135 984,63 \$ incluant les taxes, le tout selon les conditions et obligations prévues au devis et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-395

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PAVAGE DE LA RUE NOTRE-DAME.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en septembre pour le pavage de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 25 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 26 septembre 2024 d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Colas Québec inc. au montant de 273 921,04 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer le contrat pour le pavage de la rue Notre-Dame à Groupe Colas Québec inc. au montant de 273 921,04 \$ incluant les taxes, le tout selon les conditions et obligations prévues au devis et aux documents de soumission;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-396

OCTROI D'UN CONTRAT À ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. (CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ) POUR LE REMPLACEMENT DES BUSETTES ET AUTRES TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ACTIFLO 2 À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser le rendement de l'Actiflo numéro 2 à l'usine de traitement d'eau potable, lequel est un équipement essentiel au bon fonctionnement du système de filtration de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par Allen Entrepreneur Général inc. (CWA mécanique de procédé) en date du 24 septembre 2024 au montant de 51 943 \$ incluant les taxes pour procéder au remplacement des busettes et à d'autres travaux de réparation de l'Actiflo 2;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré tel qu'il appert d'une note de service de la directrice générale par intérim datée du 24 septembre 2024, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le paragraphe 2 de l'article 569 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'octroyer à Allen Entrepreneur Général inc. (CWA mécanique de procédé) un contrat pour le remplacement des busettes et autres travaux de réparation de l'Actiflo 2 de l'usine de traitement d'eau potable au coût de 51 943 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la soumission datée du 24 septembre 2024;
- de pourvoir au paiement d'une partie de la dépense autorisée par la présente résolution, soit un montant de 32 745,89 \$ (taxes nettes), à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;
- de pourvoir au paiement de l'autre partie de la dépense autorisée par la présente résolution, soit un montant de 14 685 \$ (taxes nettes), à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville, lequel emprunt sera remboursable sur une période de trois ans.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-397

ACHAT ET INSTALLATION D'UN SURPRESSEUR D'AIR POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le surpresseur d'air existant à l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cet équipement a été installé lors des travaux de mise aux normes de l'eau potable en 2000 et qu'il a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT que cet équipement est essentiel au bon fonctionnement du système de filtration des eaux distribuées;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par l'entreprise Gaétan Bolduc & Associés inc. au montant de 15 809,12 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser l'achat d'un surpresseur d'air pour l'usine de traitement d'eau potable auprès de Gaétan Bolduc & Associés inc. au montant de 15 809,12 \$ incluant les taxes;

- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-398

ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR POUR LE POSTE D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EFFLUENT DE LA TANNERIE DES RUISSEAUX INC.

CONSIDÉRANT le suivi industriel à réaliser pour l'effluent de l'entreprise Tannerie des Ruisseaux inc.;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'échantillonneur existant au poste d'échantillonnage de la Tannerie des Ruisseaux inc. compte tenu que l'équipement en place est d'origine et qu'il a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par l'entreprise Avensys Solutions inc. datée du 24 septembre 2024 au montant de 7 530,86 \$ incluant les taxes pour la fourniture d'un échantillonneur de marque Isco modèle GLS;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 24 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- d'autoriser l'achat d'un échantillonneur pour le poste d'échantillonnage de l'effluent de la Tannerie des Ruisseaux inc. auprès de Avensys Solutions inc. au montant de 7 530,86 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la soumission datée du 24 septembre 2024;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-399

RATIFICATION DE LA PARTICIPATION DE MADAME CÉLINE LANGLAIS AU 40^e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA EST.

CONSIDÉRANT l'invitation reçue le 19 septembre 2024 de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est sollicitant la participation de la Ville à l'événement célébrant le 40^e anniversaire de l'organisme le 28 septembre 2024 à Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'achat d'un billet au montant de 40 \$ auprès de l'organisme;

CONSIDÉRANT la participation de Madame Céline Langlais, conseillère à cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier la participation de Madame Céline Langlais, conseillère au 40^e anniversaire de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est le 28 septembre 2024 à Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-400

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU DÉVOILEMENT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA LE 1^{ER} OCTOBRE 2024 À LA POCATIÈRE.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima invitant la Ville à assister au dévoilement de leur planification stratégique 2024-2028 le 1^{er} octobre 2024 à La Pocatière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère pour représenter la Ville au dévoilement de la planification stratégique 2024-2028 de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima le 1^{er} octobre 2024 à La Pocatière et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-401

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SOUPER-GALA DU PRIX SAINT-PACÔME 2024 LE 5 OCTOBRE 2024 À SAINT-PACÔME.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Société du roman policier de Saint-Pacôme invitant la Ville à participer au souper-gala du Prix Saint-Pacôme 2024 qui se tiendra le 5 octobre 2024 au Club de golf de Saint-Pacôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un billet au coût de 75 \$ auprès de la Société du roman policier de Saint-Pacôme pour le souper-gala du Prix Saint-Pacôme 2024 qui se tiendra le 5 octobre 2024 à Saint-Pacôme, de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville à cette activité et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-402

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 11 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du

centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-128 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 6 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-170 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 7 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-244 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 8 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-285 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 9 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 1 042 921,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-350 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 10 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 812 427,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 11 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 30 août 2024 approuvant le paiement de la demande numéro 11 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 552 182,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT également le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage avec réserve émis par la firme Atelier 5 en date du 27 septembre 2024 et la liste des déficiences;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 552 182,95 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %;
- d'accepter provisoirement les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté avec réserve en date du 27 septembre 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-403

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande la différence de coût entre le contrat de déneigement de l'an passé et celui de cette année.
- Monsieur Daniel Rivard demande si des demandes peuvent être déposées dès à présent dans le cadre du programme de revitalisation.
- Monsieur Daniel Rivard remercie le conseil pour sa décision de réaliser des travaux de pavage sur la rue Notre-Dame.

2024-09-404

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 26.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière